JE VOTE FO Syndicat National Justice

CSA - TERRITORIAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



Cher(e)s Collègues, Cher(e)s Camarades,

L'année 2026 aura une nouvelle fois démontré la détermination, le courage et le professionnalisme de l'ensemble des personnels du ministère de la Justice, et tout particulièrement des personnels pénitentiaires.

Dans des établissements confrontés à une surpopulation carcérale toujours plus forte, à des sous-effectifs persistants, à la violence quotidienne, aux trafics et à une perte croissante de repères, les personnels continuent d'assurer leurs missions avec engagement, souvent au prix de lourds sacrifices personnels.

Face aux agressions, aux menaces, aux projections et à la dangerosité grandissante de la population pénale, la sécurité des personnels doit être une priorité absolue. Les déclarations d'intention ne suffisent plus. Il faut des effectifs suffisants, des équipements adaptés, des établissements sécurisés, des réponses disciplinaires et judiciaires fermes, ainsi qu'un soutien sans faille de l'administration et du ministère.

► **FO Justice** refuse que les personnels soient considérés comme une simple variable d'ajustement, qu'ils soient exposés, agressés, injustement mis en cause ou jetés en pâture sans que leur institution les protège. **Défendre la sécurité, la dignité, l'honneur et la présomption d'innocence des agents restera au cœur de notre engagement.**

► **FO Justice** a déjà su démontrer sa capacité à obtenir des avancées historiques pour les **Personnels de Surveillance**, avec le passage en catégorie B et A des Corps d'Encadrement et d'Application, et de Commandement. Ces réformes ont apporté la reconnaissance statutaire et financière attendue depuis des décennies.

► **FO Justice** a également obtenu des avancées concrètes pour les **Personnels Administratifs** et **Techniques**, avec des revalorisations indemnitaires et statutaires, ainsi que la signature d'un relevé de conclusions engageant le ministère sur plusieurs années. Ces résultats constituent une première étape pour des personnels trop longtemps oubliés, alors même qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement quotidien de nos services et de nos établissements.

► **FO Justice** a également créé une véritable filière syndicale pour les **Psychologues** et les **Assistant(e)s de Service Social**. Cette reconnaissance était nécessaire pour défendre leurs conditions d'exercice, leurs carrières et leurs spécificités professionnelles. Notre organisation a fait le choix d'agir concrètement afin que chaque catégorie de personnels trouve toute sa place au sein du ministère de la Justice.

Nous continuerons à défendre les CPIP, les Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux, les Psychologues et l'ensemble de celles et ceux qui font vivre quotidiennement le service public pénitentiaire et judiciaire. Chaque agent, quel que soit son corps, son grade ou son statut, a droit au respect, à la reconnaissance et à la protection.

Mais rien n'est définitivement acquis. De nombreux combats restent à mener : les sous-effectifs, l'attractivité des métiers, les déroulements de carrière, le pouvoir d'achat, les conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité, la fidélisation des agents, la surpopulation carcérale et la sécurisation des établissements.

En décembre 2026, les élections professionnelles constitueront une échéance déterminante.

Ce scrutin déterminera la représentativité syndicale pour les quatre prochaines années, et donc la force de celles et ceux qui vous défendront dans les instances, face à l'administration, à tous les niveaux.

Depuis 2022, **FO Justice** a prouvé qu'un syndicalisme de résultats était possible. Un syndicalisme libre, indépendant et combatif, capable de négocier lorsque cela permet d'avancer, mais aussi de mobiliser et de s'opposer lorsque la situation l'exige.

FO Justice respecte ses engagements !
FO Justice revendique, agit et obtient !

Votre confiance renouvelée en décembre 2026 nous permettra de poursuivre les réformes engagées, d'en obtenir de nouvelles et d'imposer en priorités absolues la sécurité, la reconnaissance et la protection de tous les personnels.

En 2027, **FO Justice** sera au rendez-vous pour défendre vos droits, vos carrières, votre pouvoir d'achat, vos conditions de travail et votre intégrité physique et morale. Nous rappellerons sans relâche qu'aucune politique de la Justice ne peut réussir sans les femmes et les hommes qui la font vivre chaque jour.

En décembre 2026, donnons de la force à ceux qui vous défendent réellement.

En 2027, continuons ensemble à faire entendre la voix de tous les personnels.

Avec FO Justice, faisons de la sécurité, de la reconnaissance et du respect des agents une exigence absolue !

Emmanuel BAUDIN, Secrétaire général

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Votre Filière, Vos Représentants
Nos Combats ! ► fojustice.fr

FO RÉSISTER ! RIEN LÂCHER !

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS

REVENDICATIONS

▸ CSA - TERRITORIAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

FO Justice
UTSP POLYNÉSIE FRANCAISE

Ia Ora Na Chères Amies et Chers Amis,

Depuis 2022, FO Justice Polynésie, aux côtés de ses trois syndicats locaux, FO Justice Nuutania, FO Justice Tatutu et FO Justice SPIP Polynésie, agit avec détermination pour défendre l'ensemble des personnels pénitentiaires du Fenua.

Nos mobilisations ont permis de faire entendre vos revendications et d'obtenir des avancées. Notre cap reste le même : Défendre vos droits, améliorer vos conditions de travail, valoriser vos carrières et faire reconnaître les réalités propres à la Polynésie française.

En décembre 2026, votre vote sera décisif pour consolider les acquis et porter de nouvelles exigences auprès du Garde des Sceaux et du Directeur de la Direction Générale de l'Administration Générale.

FO Justice Polynésie exige :

1. **Mobilité des CPIP et CIMM :** Le retrait de la Note de la DGAP du 25 mars 2025, sur les règles de gestion de la mobilité du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), notamment de ses dispositions sur la cotation du « CIMM », afin de garantir la reconnaissance effective des intérêts matériels et moraux des agents originaires de Polynésie française et le respect de leur priorité légale de mutation.
2. **Priorité légale de mutation :** L'application stricte de l'article L.512-19 du Code général de la fonction publique et de la circulaire du 2 août 2023, garantissant la prise en compte prioritaire du Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) dans les mutations des fonctionnaires d'États originaires de Polynésie française.
3. **Reconstruction du CP de Faa'a Nuutania :** Le respect de l'engagement pris par le Garde des Sceaux devant le Sénat, le 12 décembre 2025, concernant la reconstruction totale du CP de Faa'a Nuutania. L'annonce du 03 octobre 2026 relative à la recherche d'un terrain pour la construction d'un quartier de courte peine avec une livraison envisagée en 2028, ne saurait se substituer à cet engagement.
4. **La rénovation du CP d'Uturoa :** La clarification et la sécurisation du projet de rénovation du Centre pénitentiaire d'Uturoa-Raiatea, notamment au regard des difficultés liées à la délivrance du permis de construire et de l'impact potentiel de l'emprise de la route traversière initiée par le Gouvernement de la Polynésie française.
5. **Surpopulation carcérale :** La mise en place d'un suivi territorial de la surpopulation carcérale, associant l'autorité judiciaire, les établissements, le SPIP et les partenaires concernés.
6. **Organigramme de référence :** L'actualisation des organigrammes de référence de tous les établissements et services pénitentiaires de Polynésie française sur la base d'un audit organisationnel tenant compte des missions exercées, des charges de travail et des besoins en effectifs en personnels.
7. **Renforcement des effectifs :** Un véritable plan de renforcement des effectifs, face à un taux de couverture de 88% en personnel de surveillance, avec des créations de postes adaptées aux besoins réels du CP de Faa'a Nuutania et une priorité au retour des agents originaires de Polynésie française.
8. **Formation et Concours :** Le rattachement du pôle formation au CP de Faa'a-Nuutania et la création d'un véritable pôle territorial formation et de concours, doté de moyens humains, matériels et budgétaires nécessaires pour garantir aux personnels de Polynésie un accès équitable à la formation professionnelle, aux concours et à la promotion de carrière.
9. **Délégation Territoriale :** La création d'une Délégation territoriale pénitentiaire, en Polynésie française, afin de renforcer la coordination entre les établissements et services pénitentiaires, d'assurer une gestion plus réactive des ressources humaines et des mobilités, de mutualiser les moyens et de développer une coopération efficace avec les institutions et partenaires du Fenua.
10. **Antenne SPIP mixte à Taravao :** La création d'une antenne SPIP mixte à Taravao, assurant les missions en milieu ouvert et en milieu fermé, afin de renforcer le suivi des personnes placées sous-main de justice, de favoriser leur réinsertion et d'améliorer la coordination entre le CD de Tatutu.
11. **Agents mis à disposition :** La régularisation des situations administratives de l'ensemble des agents mis à la disposition au CP de Faa'a Nuutania, au Centre de Détention de Tatutu et dans les antennes SPIP.
12. **Services Antérieurs :** La régularisation de toutes les demandes de reprise et de validation des services antérieurs des personnels pénitentiaires tous corps confondus.
13. **Revalorisation des personnels administratifs :** Une véritable revalorisation statutaire des personnels administratifs avec un plan de requalification des emplois permettant le passage de la catégorie C en B et de la catégorie B en A.
14. **IFSE des personnels administratifs :** La suppression totale de l'abattement forfaitaire de l'IFSE pour les personnels administratifs des services déconcentrés de la DAP.
15. **Prime spécifique d'installation :** L'extension de la prime spécifique d'installation aux agents originaires de Polynésie française dès leur entrée à l'administration pénitentiaire afin de garantir l'égalité de traitement et de reconnaitre les contraintes liées à leur éloignement géographique.

Notre force, c'est notre unité. Notre engagement, ce sont les résultats et des revendications concrètes.

En décembre 2026, donnons à FO Justice Polynésie les moyens de poursuivre le combat :

Votez massivement FO Justice Polynésie !

Te Aroha ia rahi

Le Secrétaire Territorial FO Justice de la Polynésie,
Karl MANUTAHI

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER !! RIEN LÂCHER ! JE VOTE FO Justice

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS

CANDIDATS

▸ CSA - TERRITORIAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Justice
UTSP POLYNÉSIE FRANCAISE

Justice

CD Tatutu	Karl MANUTAHI, CDC
CP Faa'a	Rautini ELLIS, CEA
CD Tatutu	Tanihiva IOANE, CEA,
CD Tatutu	Matahi GOODING-MARAETEFAU, CEA
SPIP Polynésie française	Brenda PERRY, CPIP
CP Faa'a	Matehei SHIGEDOMI-MAURY, CEA
CP Faa'a	Leilani REY, Administrative
CP Faa'a	Maueau Bernard IHORAI, Technique



Élections Professionnelles
EN DÉCEMBRE, JE VOTE FO !

fojustice.fr